

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 14-09-2018

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Dominique GUEYTTE. Mme Jeannine GENEIX. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. M. Lionel TARDY.

Absents excusés : M. Jean-Jacques FERRERO (procuration à Mme Josiane OLIVIER). Mme Annie PONSON (procuration à Mme Jeannine GENEIX).

1. Annie Hugues secrétaire de séance, procès-verbal du 14 août 2018 approuvé.

2. Le point depuis le dernier conseil municipal et signature du maire dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire

-Jacky Legaigneur	1 180 € pour la pose de faux plafond au cabinet médical et 2 185 € pour la pose de placostyl et faux plafond à l'appartement « Chardon Bleu » du grand pré
-Hautes-Alpes Emploi Relais	42 € TTC de l'heure pour la surveillance des enfants de l'école à la piscine, 17,29 € TTC de l'heure pour les remplacements de l'agent technique et de l'agent d'entretien
-Harriet Van Wieringen	20 € TTC de l'heure pour les remplacements à la cantine et au ménage à l'école
-03-09-2018	Bail civil avec l'association « Capitaine Hochet », du logement RDC de l'ancienne gendarmerie ; 200 €, provision de 40 € de frais de chauffage par mois à partir de l'ouverture de la MAM
-06-09-2018	Bail avec Mme CAMATTE et M. MOHAMED du meublé « Edelweiss » au grand pré ; 200 €, provision de 50 € d'électricité par mois
-15-09-2018	Bail avec Mme ALOUANI du meublé « Obernai » au grand pré à ; 200 €, provision de 50 € d'électricité par mois

3. **Délibération n° 1** - Vente d'appartements au grand pré, proposition de M. Camatte

Monsieur Edmond Camatte de Saint-Vallier de Thiey a écrit un courrier exprimant son souhait d'acquérir un appartement au grand pré. APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL Accepte de vendre à Monsieur Camatte un appartement au grand pré, parcelle F968, dans le cadre des prix fixés par délibérations des 3 juillet et 14 août 2018.

4. Listes électorales, création de commissions électorales de contrôle

4. **Délibération n° 2** - Mise en vente de l'ancienne maison médicale Ancienne maison médicale, 2ème estimation

Severine Lebrun de Square Habitat a envoyé l'estimation de l'ancien cabinet médical APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL Fixe à 140 000 € le prix de vente de l'ancienne maison médicale Charge la maire d'engager toute publicité pour cette mise en vente

5. **Délibération n° 3** - Enfance jeunesse : bilans, informatique à l'école, tarifs des activités

Nadège Cettour, adjointe au maire, présente le tableau des activités péri et extrascolaires 2018-2019 préparé par l'animateur communal.

Activités	Intervenants	Tarifs famille selon quotient
Guitare	Pietro Finazzi	De 40 à 50 € par trimestre
Ateliers numériques	Géraldine Savignat et Elodie Fabre d'Aventic	De 40 à 50 € par trimestre
Activités manuelles	Harriet Van Wieringen	De 40 à 50 € par trimestre
Multi-activités	Frédéric Farina	De 40 à 50 € par trimestre
Danse	Magalie Schwendemann	De 40 à 50 € par trimestre
Sorties en famille	Frédéric Farina	En fonction de la sortie
ALSH	Frédéric Farina	De 45 à 60 € la semaine De 10 à 13 € la journée
Sorties ski	Frédéric Farina	De 40 à 50 € la sortie
Stage poterie	Marion Richaume	De 40 à 50 € par stage
Accueil matin	Nora Bartolo	Gratuit
Accompagnement à la scolarité	Frédéric Farina	Gratuit

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL Autorise la maire à payer les intervenants et facturer aux familles ces activités

6. **Délibération n° 4** - Subventions aux associations, re-co naissance, MAM

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL Attribue les subventions suivantes : Re-co-naissance 300,00 € Capitaine Hochet 1 000,00 €

8. Coupures de téléphone

9. **Délibération n° 5** - Vitesse sur les routes départementales, suppression des limitations à 70 kms/heure

Le président du conseil départemental des Hautes-Alpes a supprimé toutes les limitations à 70 km / h des routes départementales. La vitesse autorisée sur la D994 au droit du plan d'eau (virage du pont de Pigerolles, carrefour, passage piéton) est donc de droit commun soit 80 km/h.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que cette vitesse est excessive à cet endroit et que l'accès au plan d'eau est dangereux

Demande au président du département des Hautes-Alpes de prendre toutes mesures pour assurer la sécurité au droit du plan d'eau.

10. **Délibération n°6** - Fourrière, convention avec le garage Audibert, Délibération prévue

Considérant qu'il convient de fixer les conditions d'enlèvement, de gardiennage, de rétrocession et éventuellement de destruction des véhicules en infraction avec le Code de la Route et en infraction avec le Code de l'Environnement.

Considérant la convention entre la commune de Laragne et Walter Audibert domicilié à Laragne pour le fonctionnement de la fourrière et la rémunération du gardien de fourrière. APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL Autorise la maire à préparer et signer une convention similaire.

11. Eau et assainissement collectif, rapports annuels, demande de Madame Vincent

12. Questions diverses

La séance publique est levée à 10 h 15. Vu le présent compte-rendu, Le 27-09-2018. Madame OLIVIER, maire.